

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 25 SEPTEMBRE 2025
Nombre des membres en exercice : 77

OBJET : 2025-04-25 - ENVIRONNEMENT (8.8) – NOUVELLES ADHESIONS AU SIELL (SYNDICAT MIXTES DES EAUX LAFFON DE LADEBAT) AU 1^{er} JANVIER 2026

DATE DE CONVOCATION : 18 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION : 30 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, Espace K, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis (ayant la procuration de ROSSO Michel), HENRION Martine, PICARD Denis, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, STAROSSE Jean-Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de POIRSON Elisabeth), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HARMAND Alde), PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, TOUSSAINT André, SITTLER David, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, GEISEL Christophe, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François (à compter de la 2025-04-03), COLIN Xavier (à compter de la 2025-04-09), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), DICANDIA Chantal (à compter de la 2025-04-05), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de CHANTREL Nancy), RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline), ASSFELD LAMAZE Christine (à compter de la 2025-04-05), BOCANEGRAS Jorge (ayant la procuration de HEYOB Olivier), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette (à compter de la 2025-04-09 et ayant la procuration de GUEGUEN Marie), BRETENOUX Patrick, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, CHENOT Tony, HARMAND Alde, HEYOB Olivier, CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025-04-08 : 8 avis de procuration. De la 2025-04-09 à la fin : 10 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	1 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 47 présents. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 48 présents. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 50 présents. De la 2025-04-09 à la fin : 53 présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025-04-02 : 55 votants. De la 2025-04-03 à la 2025-04-04 : 56 votants. De la 2025-04-05 à la 2025-04-08 : 58 votants. De la 2025-04-09 à la fin : 63 votants.

1. La commune fusionnée d'Apremont-la-Forêt qui est déjà adhérente au Syndicat mixte des Eaux Laffon de Ladebat (SIELL) pour le village de Liouville a délibéré le 22 mai 2025 pour solliciter l'adhésion au SIELL pour l'ensemble de son territoire, à savoir également les villages d'Apremont, Marbotte et Saint-Agnant-sous-les Cotes, à compter du 1^{er} janvier 2026. Le 1^{er} juillet 2025, le comité syndical du SIELL a défini les modalités et accepté cette adhésion ainsi que la modification des statuts du syndicat correspondante. En tant qu'adhérent au SIELL, la communauté de communes Terres Toulaises doit se prononcer sur cette évolution. Il est proposé de valider cette adhésion.
2. A l'instar de la délibération prise par la CC2T en juin 2025 dernier, le SIELL a acté par délibération du conseil syndical le 1^{er} juillet 2025 son souhait d'être compétent sur la préservation des ressources en eau et de modifier les statuts du syndicat en conséquence. En tant qu'adhérent au SIELL, la communauté de communes Terres Toulaises doit se prononcer sur cette évolution. Il est proposé de valider cette évolution de compétence.

VU la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifiée par la loi n°2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement ;
VU les dispositions des articles L. 5211.18, L. 5212-32, L. 5212-33 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en matière de procédures d'adhésion et d'extension du périmètre d'un syndicat mixte fermé ;

VU les délibérations favorables du conseil syndical du SIELL en date du 1 juillet 2025, de la commune d'Apremont-la-Forêt du 22 mai 2025 sollicitant l'adhésion au SIELL et le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2026, de la compétence « Eau Potable » ;

VU la délibération favorable du conseil syndical du SIELL en date du 1 juillet 2025 prévoyant l'évolution de la compétence Eau Potable avec l'ajout de la vocation sur la « préservation de la ressource en eau » ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 24 septembre 2025,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé à la CC2T de se prononcer sur cette adhésion, sur l'ajout de la vocation sur la « préservation de la ressource en eau » et sur les modifications statutaires afférentes.

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **ACCEPTE** les modalités et l'adhésion de la commune d'Apremont-la-Forêt au SIELL pour l'ensemble de son territoire avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2026 ;
- **ACCEPTE** l'évolution de la compétence eau potable avec l'ajout de la vocation sur la « préservation de la ressource en eau » ;
- **APPROUVER** les modifications statutaires du SIELL tenant compte de cette adhésion et de l'évolution des compétences du SIELL.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX